



Contestation pv point kilometrique erroné

Par **Cerise37**, le **04/11/2017 à 22:50**

Bonjour,

J ai reçu un pv pour absence d éclairage de jour avec interception. Le pv reçu indique sur la nationale pk 082+000 alors que j ai été arrêtée au niveau de la borne qui dit 35. De plus c est pas la bonne ville mais ça change rien, car le point kilométrique indiqué n existe pas en fait dans cette communauté de commune. Ce point kilométrique existe dans une autre ville mais à 2h de route du vrai lieu d infraction, je peux prouver entre mon lieu de rdv honoré et le retour à mon lieu de travail que je n y ai jamais mis les roues. En somme le pk étant erroné personne ne pourra prouver que la chaussée n était pas éclairée et donc mon infraction puisqu on ne sais pas où c est. La bêtise de l officier c est d avoir inscrit N10. Pk+Pr 082+000 parce qu il s agissait de l intersection avec la D82.

Est ce facilement contestable ?

Merci d avance